

La Dépêche Règlement du “Les Énigmes De nos territoires”

Article 1 : Organisation du Jeu

La Société Groupe La Dépêche du Midi, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital social de 3 577 010,00€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse, sous le numéro 570 804 542, ayant son siège social au Avenue Jean Baylet 31095 Toulouse , prise en la personne de son représentant légal : BAYLET Jean-Nicolas, ci-après, la « Société Organisatrice » organise du 30/01/2025 au 15/02/2025 un jeu-concours sans obligation d'achat intitulé « Les Énigmes De Nos Territoires » (ci-après dénommé le « Jeu »). La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement (ci-après, le « Règlement ») par tout participant (ci-après, « le(s) Participant(s) »).

Ce Jeu se déroulera dans les colonnes des journaux: La Dépêche du midi, Le Petit Bleu et La Nouvelle République des Pyrénées et les sites Internet des titres : www.ladepeche.fr, www.petitbleu.fr et www.nrpyrenees.fr

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure, quelle que soit sa nationalité, dont la résidence principale est située dans les départements : 09, 31, 32, 46, 47, 65, 81, 82 et Comminges et disposant donc d'une adresse postale dans ces départements.

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que les partenaires commerciaux de Groupe La Dépêche du Midi, les mandataires sociaux et membres du personnel (dirigeants, salariés, administrateurs et collaborateurs permanents et occasionnels salariés ou non) de la Société Organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle, et de manière générale toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation de l'opération. Sont également exclus de toute participation tous les membres des familles (conjoint(e)s, concubin(e)s ascendants, descendants directs) de toutes les personnes précédemment citées.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de trouver l'instant gagnant de façon mécanique ou autre est proscrit, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive du Participant concerné.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'Opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

De manière générale, les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation déloyale ou tout comportement frauduleux qui ne serait pas conforme au présent règlement et qui nuirait au bon et normal fonctionnement de l'Opération.

Ce jeu est libre d'accès aux personnes répondant aux conditions pour participer. La participation à ce jeu par téléphone ou SMS+ engendre des frais (coûts des SMS+ , coût des appels téléphoniques au service de jeu).

Article 3 : Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Les journaux du Groupe : La dépêche du midi, Le Petit Bleu et la Nouvelle République des Pyrénées ;
- Les supports publicitaires des partenaires du jeu
- Site internet : www.ladepeche.fr, www.petitbleu.fr et www.nrpyrenees.fr
- Sur les réseaux sociaux des partenaires, de La Dépêche du Midi et de l'agence evelyne.

Article 4 : Modalités de participation au Jeu

Le jeu est accessible par Audiotel/SMS+, Internet ou par bulletin de jeu dans les magasins partenaires.

Jeu en magasin :

Pour participer au Jeu en magasin, le participant doit :

- Découper son coupon de participation dans le journal ou aller retirer son coupon de participation chez les commerçants participants (sans obligation d'achat et dans la limite des stocks disponibles). Les coupons de participation sont à déposer dans les urnes mises à disposition dans les magasins partenaires. Un seul bulletin par personne et par jour pourra être déposé pendant toute la durée du Jeu.
- Il peut participer avec la réponse correcte à l'énigme de son département en déposant un ticket chez son partenaire jour ou départemental. La liste des commerçants sera diffusée dans La Dépêche du Midi, Le Petit Bleu, La Nouvelle République des Pyrénées.

Sur les journaux : le premier jeu pour gagner un cadeau d'une valeur de 320 € consiste à deviner la réponse à l'énigme de son département. Le coupon est à déposer dans l'urne disponible chez le partenaire du jour avant le 16 février 2025. Un tirage au sort désignera le gagnant. Le gagnant sera le 1er tiré au sort qui trouvera la réponse. Le gagnant remportera un cadeau surprise d'une valeur minimum de 320 euros offert par le partenaire du jour.

Le deuxième jeu consiste à répondre à l'énigme de son département pour gagner le voyage. Le coupon est à déposer dans l'urne disponible chez le partenaire départemental avant le 16 février 2025. Le gagnant sera le 1er tiré au sort qui trouvera la bonne réponse. Le gagnant

remportera une croisière en Méditerranée pour 2 personnes d'une valeur de 2571 €. L'organisateur se réserve le droit de modifier les termes et conditions de ce voyage tout en conservant la même valeur financière; cela ne pourra pas donner lieu à des réclamations ou demande de remboursement.

Jeux Internet :

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Se connecter sur le site via le Qrcode ou lien présent sur les supports de promotion du jeu (aux dates et horaires d'ouverture de l'opération) à l'adresse : www.ladepechedumidi-jeux.fr
- S'inscrire en complétant le formulaire prévu à cet effet : lire et confirmer l'acceptation du présent règlement en cliquant sur « J'accepte le règlement du jeu » ;
- Puis valider son inscription ; *(La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription au formulaire de jeu.)*
- Répondre à une question à choix multiples
- Dès que la réponse est confirmée, le participant accède aux instants gagnants.
- Il pourra ensuite découvrir en grattant la zone indiquée s'il a gagné.
- Si le joueur gagne, la mention " Gagné " apparaîtra.
- Il devra choisir son gain parmi les partenaires disponibles.
- Il accède alors à la page de confirmation définitive du gain avec le descriptif du lot. Il devra valider cette page. Sans valider cette page en cliquant sur le bouton prévu à cet effet, le lot ne sera pas confirmé et donc perdu.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée durant le jeu. Seules les personnes physiques dont le domicile est situé dans les départements : 31, 32, 09, 46, 47, 65, 81, 82 et Comminges et disposant donc d'une adresse postale dans ces départements pourront jouer.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

Jeu Audiotel & SMS+ :

Le JEU AUDIOTEL / SMS+ "Les énigmes de nos territoires" est un jeu à instant gagnant avec deux accès possibles : un par téléphone et un par SMS+ .

Les participants sont préalablement informés :

- que seules les personnes physiques dont la résidence principale est située dans les départements : 31, 32, 09, 46, 47, 65, 81, 82 et Comminges et disposant donc d'une adresse postale dans ces départements pourront jouer.
- qu'en fonction de leur lieu de résidence, ils tenteront de gagner uniquement l'un des lots mis en jeu pour leur département. (Article 4)

La participation par téléphone se fait en appelant le : 0 893 02 11 98 (coût d'un appel 0.80€/Mn) ou par SMS+ en envoyant 7 17 17 (coût d'un SMS+ 0.75€/SMS+ , 4 SMS+ maximum en cas de gain) le mot clé correspondant à son lieu de résidence principale :

NUMERO DEPARTEMENT	NUMERO	MOT CLE SMS
09	71717 (0.75€ + prix du sms)	ARIEGE
31	71717 (0.75€ + prix du sms)	HGARONNE
32	71717 (0.75€ + prix du sms)	GERS
46	71717 (0.75€ + prix du sms)	LOT
47	71717 (0.75€ + prix du sms)	LGARONNE
65	71717 (0.75€ + prix du sms)	HPYRENEES
81	71717 (0.75€ + prix du sms)	TARN
82	71717 (0.75€ + prix du sms)	TGARONNE
COMMINGES	71717 (0.75€ + prix du sms)	COMMINGES

Comment Jouer par téléphone :

1. Entre le 30 janvier 2025 00H01 au 15 février 2025 23H59 inclus appeler le 0 893 02 11 98 (coût d'un appel 0.80€/Mn)
2. Saisir ses coordonnées téléphoniques.
3. Saisir le code postal du lieu de résidence du participant utilisant la ligne téléphonique.
4. Une question sera posée, puis, parmi une proposition de 3 solutions, sélectionner une d'entre elles.
5. En cas de mauvaise réponse, le joueur pourra tenter à nouveau sa chance durant l'appel.
6. En cas de bonne réponse, le service jeu indiquera au Participant la validation de sa participation à l'instant gagnant.
7. Le joueur découvrira immédiatement s'il à gagné.

Comment Jouer via SMS+ + :

1. Entre le 30 janvier 2025 00H01 au 15 février 2025 23H59 inclus par SMS+ envoyer le mot clé de son département au 7 17 17 (coût d'un SMS+ 0.75€/SMS+ , 4 SMS+ maximum en cas de gain).
2. Un SMS+ avec 3 propositions de réponses sera envoyé.
3. Le parmi 3 possibilités sera envoyé le Participant devra envoyer 1, 2 OU 3. au 7 17 17.
4. Après réception du mot, le résultat sera immédiatement envoyé, 2 options :
 - a. Bonne réponse : Message informant s'il à gagné ou perdu
 - b. Mauvaise réponse : Message informant sur la mauvaise réponse
5. En cas de mauvaise réponse, il faudra envoyer un 1, 2 OU 3. au 7 17 17 pour tenter de gagner à l'instant gagnant.
6. En cas de gain, il faudra envoyer vos coordonnées : Nom, prénom, adresse, code postal, ville et numéro de téléphone. *(Les coordonnées envoyés devront apparaître sur le justificatif de résidence du gagnant lors de la récupération du cadeaux dans les conditions définies dans l'Article 7)*
7. Si les coordonnées sont correctes, un message de confirmation sera envoyé.

Toute information ou coordonnée incomplète, invalide, et/ou présentant une anomalie, ne sera pas prise en considération et les gagnants perdront alors le bénéfice de leur lot/remise.

Les documents originaux ou copies que vous adressez pour participer à l'opération ne pourront pas être restitués.

Jeu par bulletin à déposer dans une urne d'un magasin partenaire :

Pour participer au tirage aux sort les Participants devront remplir un bulletin disponibles chez un des partenaires listés ci dessous :

Pour le 09 :

SPONSOR JOUR	
Partenaire	Adresse complète (rue et ville)
SALAISSON DES PYRENEES	route de Toulouse 09190 Saint Lzier

ESPACE ABRIBAT	ROUTE DE TOULOUSE 09100 PAMIER
CAVES DEYMIER	route de mirepoix 09100 Pamiers
MAESTRIA	2 adresses : 1 rue denis papin ZI 09100 Pamiers / 8 rue du 19 mars 1962 09000 Foix
HOME STOCK	2 avenue des pyrénées 09100 st jean du falga
ESPACE EMERAUDE	23 AVENUE DES PYRENEES 09100 SAINT JEAN DU FALGA
ARIEGE PYRENEES MENUISERIE	RUE HENRI FABRE ZI DU PIC 09100 PAMIER
LE GRAND PANIER BIO	Avenue aristide bergès, Saint-Girons, France
LCA AUDITION CONSEIL	4 adresses : 15 COURS COLONEL PETITPIED 09500 MIREPOIX / 9 AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918 09600 LAROQUE D OLMES / 10 PLACE JEAN JAURES 09400 TARASCON SUR ARIEGE / 6 PLACE DE L HOTEL DE VILLE 09120 VARILHES
SUPER U TARASCON	ROUTE DE QUIE 09400 TARASCON SUR ARIEGE
SPONSOR DEPARTEMENTAL	
Partenaire	Adresse complète (rue et ville)
LECLERC FOIX	ROUTE D ESPAGNE PEYSALES 09100 FOIX

Pour le 31 :

SPONSOR JOUR	
Partenaire	Adresse complète (rue et ville)
GUO GUO JI	4 RUE DE GRECE
MIDICA	13 place Esquirol
LA MAISON DU CARRELAGE	10 RUE RAYMOND GRIMAUD 31700 BLAGNAC
PROFIL PLUS	3 adresses: Profil Plus 179 Av. Jacques Douzans, 31600 Muret / Au pied du grand château d'eau, 6 rue des Orfèvres, Rte de Grenade, 31700 Blagnac / 16 Chem. de la Peradere, 31620 Castelnau-d'Estrétefonds
ESPACES VERTS DU LANGUEDOC	Rue Alain Fournier 31300 Toulouse
CHAI VINCENT	6 Rue Antoine Becquerel, 31140 Launaguet
SPONSOR DEPARTEMENTAL	
Partenaire	Adresse complète (rue et ville)

REPAR STORES	46 Rte de Gratentour Pechbonnieu
---------------------	----------------------------------

Pour le 32 :

SPONSOR JOUR	
Partenaire	Adresse complète (rue et ville)
BOUCHERIE DES ELEVEURS	ROUTE D'AGEN 32 000 AUCH
CULTURE VELO	ZA DE CLARAC (à côté de Vet Bigorre) - 32000 AUCH
AABLM - MARQUE MG	1 CHEMIN DE LUCANTE- 32000 AUCH
BRETOU ENERGIE	LE COLLECTIF DES LUNETIERS Zone du Grand Chêne dans la Galerie commerciale d'INTERMARCHE 32000 AUCH
MAISON CANDELON	ZA DU PERE - 32260 SEISSAN
GO - OPTICIENS MIGRET DUPUY	3 RUE DU POUY - 32000 AUCH
GRAND GARAGE AUSCITAIN	19 Rue Aimé Césaire, 32000 Auch
LA MAISON DE PAULINE	46 BIS AVENUE DE L'YSER - 32000 AUCH
BERGIA MOBILIER	150 ROUTE D'AGEN - 32000 AUCH
SPONSOR DEPARTEMENTAL	
Partenaire	Adresse complète (rue et ville)
SUPER U MASSEUBE	ROUTE D'AUTE - 32140 MASSEUBE

Pour le 46 :

SPONSOR JOUR	
Partenaire	Adresse complète (rue et ville)
V2M MENUISERIE	Lieu dit le Vern 46100 Capdenac
REGOURD HOTEL / EATSALAD	936 Côte des Ormeaux, 46000 Cahors
BELLEA	Rue Saint-Etienne, 46000 Cahors
Intermarché lacapelle Marival	Chemin Departemental 940 46120 Lacapelle Marival
SILIGOM	14 Avenue d'aurillac 46100 Figeac
Moto Club Lacapelle Marival	RD 48 46120 Lacapelle Marival
BUREAU VALLEE CAHORS	694 chemin de belle croix
SPONSOR DEPARTEMENTAL	
Partenaire	Adresse complète (rue et ville)

BUREAU VALLEE	694 chemin de belle croix
----------------------	---------------------------

Pour le 47 :

SPONSOR JOUR	
Partenaire	Adresse complète (rue et ville)
L'OPTICIEN DU BOULEVARD	20 boulevard de la République - AGEN
LE PLANCHER DES VACHES	Multiplex CGR - Place du Pin - AGEN
PEPINIERES CAVE	1 rue du Trech - 47520 LE PASSAGE
GRUNBERG	5001 allée de Riols - ZAC Agen Sud - AGEN
SPONSOR DEPARTEMENTAL	
Partenaire	Adresse complète (rue et ville)
LE STELSIA	32 avenue Georges Robert - 4140 ST SYLVESTRE / LOT

Pour le 65 :

SPONSOR JOUR	
Partenaire	Adresse complète (rue et ville)
FALLIERO	11 RUE DU TROUMOUSE 65420 IBOS
PULSAT LANNEMEZAN	ZA RAMONDIA 65300 LANNEMEZAN
THERMES DE BAREGES	RUE RAMON - 65190 BAREGES
PROFIL PLUS	128 Av. François Mitterrand, 65600 Séméac
SPOTICAR TARBES	Zone, Bastillac, 3 Rue Morane-Saulnier, 65000 Tarbes
FERMOLOR TARBES	2 Bd Claude Debussy, 65000 Tarbes
HAPYAUTO	28 Av. de Lourdes, 65310 Odos
THERMES DE BAGNERES DE BIGORRE	5 Bld Roland Castell 65200 Bagnères de Bigorre
BIGORRE INNOVATION CHAUFFAGE	1 bis Pl. du Foirail, 65000 Tarbes
LE PARVIS	LE MERIDIEN 65421 IBOS
SPONSOR DEPARTEMENTAL	
Partenaire	Adresse complète (rue et ville)
PULSAT LANNEMEZAN	ZA RAMONDIA 65300 LANNEMEZAN

Pour le 81 :

SPONSOR JOUR	
Partenaire	Adresse complète (rue et ville)
REPAR STORES	2 impasse des gravels 81390 Saint Gauzens
HOLDING SIMON	3 adresses: Profil Plus 21 Rue Ludovic Julien, 81100 Castres / 165 route De Montplaisir, 81000 Albi / 124 Av. Saint-Exupéry, 81600 Gaillac
Hyper Mobile Le Séquestre	Zone commerciale Intermarché, 175 Rue de Cap Long, 81990 Le Sequestre
CROCHETS PEZET	ZAC de la Chartreuse, 4 Rue André Ampère, 81100 Castres
MOBALPA ALBI PUYGOUZON	401 route de Castres 81990 Puygouzon
SPONSOR DÉPARTEMENTAL	
Partenaire	Adresse complète (rue et ville)
CMAS MONSIEUR MEUBLE ALBI PUYGOUZON	5 Chem. de la Borie, 81990 Puygouzon

Pour le 82 :

SPONSOR JOUR	
Partenaire	Adresse complète (rue et ville)
Meubles lafite	47 Av. de Larchè, 82220 Molières
Fouroux Optique	Galerie Leclerc Sapiac, 1230 Rue de l'Abbaye, 82000 Montauban
Petit fils	70 impasse de Varsovie - espace Goeland
Leroy Merlin	400 Bd d'Occitanie, 82000 Montauban
Super U la bastide st pierre	Avenue Jean Jaurès 82370 la bastide st pierre
SPONSOR DÉPARTEMENTAL	
Partenaire	Adresse complète (rue et ville)
LEROY MERLIN	400 Bd d'Occitanie, 82000 Montauban

Pour le Comminges :

SPONSOR JOUR	
Partenaire	Adresse complète (rue et ville)
MEUBLES CARSALADE	ROUTE DE LANNEMEZAN 31230 L ISLE EN DODON

ESPACE EMERAUDE	RD 817 31800 LANDORTHE
INTERMARCHE CAZERES	RUE CROIX DE L OLIVIER 31220 CAZERES
DARTY	ZAC DES LANDES ST GOPOLE 31800 ESTANCARBON
SUD AUTO EMOTION	RD 817 31800 LANDORTHE
LA BOUTIQUE DU POELE	ZAC DES LANDES ST GOPOLE 31800 ESTANCARBON
CONFORAMA	ZAC DES LANDES ST GOPOLE 31800 ESTANCARBON
INTERMARCHE	CD 117 31260 MANE
SPONSOR DÉPARTEMENTAL	
Partenaire	Adresse complète (rue et ville)
THERMES DE LUCHON	PARC DES QUINCONCES 31110 LUCHON

Article 4 : Dotations mises en jeu

Les dotations sont ventilées par support de jeu, Audiotel/SMS+ ou Internet ou par bulletin de jeu dans les magasins partenaires, et, par département.

La valeur totale des dotations est de 62 672 € TTC.

Dotations mise en jeu sur Internet par instant gagnant : 601 lots d'une valeur totale TTC de 28 317 €

Les lots mis en jeux sont par département de résidence principale :

Dotations mise en jeu pour le Jeu Web :

Lots pour les résidents du 09 : 88 lots d'une valeur totale TTC de 4 400€

Partenaire	Bons d'achats WEB	Libellé du lot	Valeur Totale TTC
Salaisons des Pyrénées	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
ESPACE ABRIBAT	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
CAVES DEYMIER	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
MAESTRIA	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
HOME STOCK	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
ESPACE EMERAUDE	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
ARIEGE PYRENEES MENUISERIE	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
LE GRAND PANIER BIO	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
LCA AUDITION CONSEIL	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
SUPER U TARASCON	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
LECLERC FOIX	8	Un bon d'achat de 50€	400 €

Lots pour les résidents du 31 : 56 lots d'une valeur totale TTC de 2 800€

Partenaire	Bons d'achats WEB	Libellé du lot	Valeur TTC	Valeur TTC
GUO GUO JI	8	Un bon d'achat de 50€	200 €	400 €
MIDICA	8	Un bon d'achat de 50€	200 €	400 €
LA MAISON DU CARRELAGE	8	Un bon d'achat de 50€	200 €	400 €
ESPACES VERTS DU LANGUEDOC	8	Un bon d'achat de 50€	200 €	400 €
REPAR STORES	8	Un bon d'achat de 50€	200 €	400 €
Profil Plus	8	Un bon d'achat de 50€	200 €	400 €
CHAI VINCENT	8	Un bon d'achat de 50€	200 €	400 €

Lots pour les résident du 32 : 75 lots d'une valeur totale TTC de 4 197€

Partenaire	Bons d'achats WEB	Valeur d'1 bon	Libellé du lot	Valeur TTC
AQUI CHO - BOUCHERIE DES ELEVEURS	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €
CULTURE VELO	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €
MITSUBISHI - AABLM	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €
BRETOU ENERGIES	3	199,00 €	Un afficheur ECO JOKO d'une valeur de 199€ . Il facilite le suivi de la performance de vos panneaux photovoltaïques et vous aide à optimiser votre autoconsommation.	597 €
MAISON CANDELON - PAYSANS GERSOIS	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €
OPTICIENS MIGRET DUPUY	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €
GRAND GARAGE AUSCITAIN	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €
LA MAISON DE PAULINE	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €
BERGIA MOBILIER	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €
SUPER U MASSEUBE	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €

Lots pour les résidents du 46 : 60 lots d'une valeur totale TTC de 2 820€

Partenaire	Bons d'achats WEB	Valeur d'1 bon	Libellé du lot	Valeur TTC
V2M MENUISERIE	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €
REGOURD HOTEL / EATSALAD	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €
BELLEA	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €
Intermarché lacapelle Marival	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €
SILIGOM	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €
Moto Club Lacapelle Marival	12	35,00 €	Un bon d'achat de 35€	420 €
BUREAU VALLEE CAHORS	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €

Lots pour les résidents du 47 : 40 lots d'une valeur totale TTC de 2 000€

Partenaire	Bons d'achats WEB	Libellé du lot	Valeur TTC
L'OPTICIEN DU BOULEVARD	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
LUCA RESTAURANT	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
PEPINIERES CAVE	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
GRUNBERG	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
LE STELSIA	8	Un bon d'achat de 50€	400 €

Lots pour les résidents du 65 : 72 lots d'une valeur totale TTC de 4 400€

Partenaire	Bons d'achats WEB	Valeur d'1 bon	Libellé du lot	Valeur TTC
FALLIERO	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €
PULSAT LANNEMEZAN	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €
THERMES DE BAREGES	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €
PROFIL PLUS	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €
SPOTICAR TARBES	4	100,00 €	Un bon d'achat de 100€	400 €
FERMOLOR TARBES	4	100,00 €	Un bon d'achat de 100€	400 €
HAPYAUTO	4	100,00 €	Un bon d'achat de 100€	400 €
THERMES DE BAGNERES DE BIGORRE	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €
BIGORRE INNOVATION CHAUFFAGE	4	100,00 €	Un bon d'achat de 100€	400 €
LE PARVIS	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €
PULSAT LANNEMEZAN	8	50,00 €	Un bon d'achat de 50€	400 €

Lots pour les résidents du 81 : 75 lots d'une valeur totale TTC de 2 450€

Partenaire	Bons d'achats WEB	Libellé du lot	Valeur TTC
REPAR STORES	45	Un bon d'achat de 10€	450 €
Hyper Mobile Le Séquestre	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
Profil Plus	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
MOBALPA ALBI PUYGOUZON	4	Un bon d'achat de 100€	400 €
CMAS MONSIEUR MEUBLE ALBI PUYGOUZON	2	Un bon d'achat de 200€	400 €
CROCHETS PEZET	8	Un bon d'achat de 50€	400 €

Lots pour les résidents du 82 : 71 lots d'une valeur totale TTC de 2 050€

Partenaire	Bons d'achats WEB	Libellé du lot	Valeur TTC
Meubles lafite	2	Un bon d'achat de 200€	400 €
Fouroux Optique	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
Petit fils	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
Leroy Merlin	45	Un bon d'achat de 10€	450 €
Super U la bastide st pierre	8	Un bon d'achat de 50€	400 €

Lots pour les résidents "Comminges" : 72 lots d'une valeur totale TTC de 3 600€

Partenaire	Bons d'achats WEB	Libellé du lot	Valuer TTC
MEUBLES CARSALADE	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
ESPACE EMERAUDE	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
INTERMARCHE CAZERES	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
DARTY	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
LAGASSE Automobile // SUD AUTO EMOTIO	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
LA BOUTIQUE DU POELE	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
CONFORAMA	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
INTERMARCHE	8	Un bon d'achat de 50€	400 €
THERMES DE LUCHON	8	Un bon d'achat de 50€	400 €

Dotations mise en jeu sur Audiotel/SMS+ + par instant gagnant: 287 lots d'une valeur totale TTC de 13 875 €

Dotations mise en jeu pour le Jeu Audiotel & SMS+ :

Les lots mis en jeux sont par département de résidence principale :

Lots pour les résidents du 09 : 44 lots d'une valeur totale TTC de 2 200€

Partenaire	Bons d'achat SMS / Audiotel	Libellé du lot	Valeur Totale TTC
Salaisons des Pyrénées	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
ESPACE ABRIBAT	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
CAVES DEYMIER	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
MAESTRIA	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
HOME STOCK	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
ESPACE EMERAUDE	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
ARIEGE PYRENEES MENUISERIE	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
LE GRAND PANIER BIO	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
LCA AUDITION CONSEIL	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
SUPER U TARASCON	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
LECLERC FOIX	4	Un bon d'achat de 50€	200 €

Lots pour les résidents du 31 : 28 lots d'une valeur totale TTC de 1 400€

Partenaire	Bons d'achat SMS / Audiotel	Libellé du lot	Valeur TTC
GUO GUO JI	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
MIDICA	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
LA MAISON DU CARRELAGE	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
ESPACES VERTS DU LANGUEDOC	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
REPAR STORES	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
Profil Plus	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
CHAI VINCENT	4	Un bon d'achat de 50€	200 €

Lots pour les résidents du 32 : 36 lots d'une valeur totale TTC de 1 800€

Partenaire	Bons d'achat SMS / Audiotel	Libellé du lot	Valeur TTC
BOUCHERIE DES ELEVEURS	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
CULTURE VELO	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
AABLM - MARQUE MG	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
MAISON CANDELON	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
GO - OPTICIENS MIGRET DUPUY	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
GRAND GARAGE AUSCITAIN	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
LA MAISON DE PAULINE	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
BERGIA MOBILIER	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
SUPER U MASSEUBE	4	Un bon d'achat de 50€	200 €

Lots pour les résidents du 46 : 29 lots d'une valeur totale TTC de 1 375€

Partenaire	Bons d'achat SMS / Audiotel	Libellé du lot	Valeur TTC
V2M MENUISERIE	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
REGOURD HOTEL / EATSALAD	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
BELLEA	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
Intermarché lacapelle Marival	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
SILIGOM	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
Moto Club Lacapelle Marival	5	Un bon d'achat de 35€	175 €
BUREAU VALLEE CAHORS	4	Un bon d'achat de 50€	200 €

Lots pour les résidents du 47 : **20 lots d'une valeur totale TTC de 1 000€**

Partenaire	Bons d'achat SMS / Audiotel	Libellé du lot	Valeur TTC
L'OPTICIEN DU BOULEVARD	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
LUCA RESTAURANT	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
PEPINIERES CAVE	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
GRUNBERG	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
LE STELSIA	4	Un bon d'achat de 50€	200 €

Lots pour les résidents du 65 : **36 lots d'une valeur totale TTC de 2 200€**

Partenaire	Bons d'achat SMS / Audiotel	Libellé du lot	Valeur TTC
FALLIERO	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
PULSAT LANNEMEZAN	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
THERMES DE BAREGES	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
PROFIL PLUS	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
SPOTICAR TARBES	2	Un bon d'achat de 100€	200 €
FERMOLOR TARBES	2	Un bon d'achat de 100€	200 €
HAPYAUTO	2	Un bon d'achat de 100€	200 €
THERMES DE BAGNERES DE BIGORRE	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
BIGORRE INNOVATION CHAUFFAGE	2	Un bon d'achat de 100€	200 €
LE PARVIS	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
PULSAT LANNEMEZAN	4	Un bon d'achat de 50€	200 €

Lots pour les résidents du 81 : **30 lots d'une valeur totale TTC de 1 150 €**

Partenaire	Bons d'achat SMS / Audiotel	Libellé du lot	Valeur TTC
REPAR STORES	15	Un bon d'achat de 10€	150 €
Hyper Mobile Le Séquestre	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
Profil Plus	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
MOBALPA ALBI PUYGOUZON	2	Un bon d'achat de 100€	200 €
CMAS MONSIEUR MEUBLE ALBI PUYGOUZON	1	Un bon d'achat de 200€	200 €
CROCHETS PEZET	4	Un bon d'achat de 50€	200 €

Lots pour les résidents du 82 : **28 lots d'une valeur totale TTC de 950€**

Partenaire	Bons d'achat SMS / Audiotel	Libellé du lot	Valeur TTC
Meubles lafite	1	Un bon d'achat de 200€	200 €
Fouroux Optique	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
Petit fils	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
Leroy Merlin	15	Un bon d'achat de 10€	150 €
Super U la bastide st pierre	4	Un bon d'achat de 50€	200 €

Lots pour les résidents Comminges: 36 lots d'une valeur totale TTC de 1 800€

Partenaire	Bons d'achat SMS / Audiotel	Libellé du lot	Valuer TTC
MEUBLES CARSLADE	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
ESPACE EMERAUDE	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
INTERMARCHÉ CAZERES	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
DARTY	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
SUD AUTO EMOTION	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
LA BOUTIQUE DU POELE	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
CONFORAMA	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
INTERMARCHÉ	4	Un bon d'achat de 50€	200 €
THERMES DE LUCHON	4	Un bon d'achat de 50€	200 €

Dotations mise en jeu en magasin :

Dotations mise en jeu par bulletin déposé dans l'un des magasins partenaires : 64 lots d'une valeur totale TTC de 20 480 €

Lots pour les résidents du 31 : **6 lots d'une valeur totale TTC de 1 920 €**

Lots pour les résidents du 32 : **9 lots d'une valeur totale TTC de 2 280 €**

Lots pour les résidents du 09 : **10 lots d'une valeur totale TTC de 3 200 €**

Lots pour les résidents du 46 : **7 lots d'une valeur totale TTC de 2 240 €**

Lots pour les résidents du 47 : **4 lots d'une valeur totale TTC de 1 280 €**

Lots pour les résidents du 65 : **10 lots d'une valeur totale TTC de 3 200 €**

Lots pour les résidents du 81 : **5 lots d'une valeur totale TTC de 1 600 €**

Lots pour les résidents du 82 : **5 lots d'une valeur totale TTC de 1 600 €**

Lots pour les résidents du Comminges : **8 lots d'une valeur totale TTC de 2 560 €**

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

Article 6 : Détermination des gagnants

Le jeu à instant gagnant se définit ainsi : Un instant gagnant est défini par une date et une heure, à ce moment précis, une dotation est mise en jeu. L'instant gagnant est dit « ouvert » lorsque la dotation reste en jeu jusqu'à ce qu'une personne participe et remporte la dotation. Ainsi, si la participation du joueur intervient après l'ouverture d'un instant gagnant ouvert et qu'il n'y a pas eu d'autres joueurs entre le moment où l'instant gagnant est ouvert et le moment de sa participation, ce joueur a gagné. Les instants gagnants sont générés automatiquement par système informatique d'une manière aléatoire.

Le jeu à tirage au sort se définit ainsi : Pour être inscrit au tirage au sort, le joueur devra compléter le formulaire du jeu disponible dans les magasins partenaires. La sélection du gagnant se fait donc sur un simple tirage au sort parmi les bulletins des inscrits au jeu.

Article 7 : Modalités d'obtention de la dotation

Toute dotation gagnée ne pourra pas être remise si :

- une donnée du formulaire ou un numéro de téléphone inexact.e est saisie lors de la participation gagnante.
- si la personne se présentant pour la récupération du gain n'a pas de justificatifs de résidence principale dans le département et une pièce d'identité correspondant exactement aux données déclarées lors de la participation gagnantes.
- si la personne se présentant pour la récupération vient en magasin après le 31/03/25. Après cette date, si le lot n'est pas récupéré, il sera considéré comme perdu.

Seul le système informatique de gestion du jeu internet, audiotel et SMS+ fait foi. Pour récupérer la dotation il faudra que la personne souhaitant récupérer le lot soit celui ou celle qui aura participé et devra présenter ses justificatifs d'identité et de domiciliation qui devront correspondre aux données présentes dans le système informatique de gestion du jeu. Sans ces conditions le lot ne pourra pas être remis et sera considéré comme perdu.

Cette dotation pourra librement être remise en jeu ou pas par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

Si un des gagnants ne récupère pas son lot avant le 31/03/2025, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

Article 8 : Acceptation du règlement & réclamation

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

Aucune réclamation ne sera plus recevable 2 (deux) mois après la clôture du jeu.

ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT DE LA PARTICIPATION

Chaque Participant peut obtenir sur simple demande écrite le remboursement d'une participation pour chaque jeu SMS+ et/ou Audiotel.

Les frais de participation seront remboursés dans la limite d'une participation par Participant pour la durée d'un jeu :

- Pour la participation par SMS+ le remboursement sera au tarif réel de la facture du joueur :
3 SMS+ à 0,75€TTC soit de 2.25€ TTC pour les participations perdantes et 4 SMS+ pour les participations gagnantes soit 3€TTC.
- Par Audiotel, au temps réel de communication passé, avec un plafond maximum de 1,60 €TTC par appel correspondant à 2 minutes de connexion.

Les demandes devront être adressées, par écrit, à :

GAMIFY - JEU LA DÉPÊCHE -
2 rue Marc Sangnier
33 130 Bègles

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 45 jours après la date de clôture du jeu.

Pour la demande de remboursement des frais téléphonique de participation et de validation des gains, les justificatifs suivants doivent obligatoirement être joints à chaque demande de remboursement :

- un relevé d'identité bancaire ou postal (IBAN/BIC)
- une photocopie d'un justificatif d'identité
- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique, où la date et l'heure de la communication, le numéro de ligne, ainsi que la durée, ou N° court SMS+ + de jeu, doivent être intégralement indiqués et surlignés. La demande de remboursement sera traitée en

moyenne sous trois mois à compter de la demande de remboursement et le remboursement sera effectué par virement bancaire.

- La facture détaillée de l'opérateur téléphonique devra faire apparaître le numéro de l'appelant avec lequel il ou elle aura participé au jeu. Toute demande n'ayant pas de correspondance entre le numéro appelant de la facture détaillée de l'opérateur et la photocopie d'un justificatif d'identité, sera considérée comme non éligible.

Les frais de photocopie de la ou des page(s) de la facture détaillée, strictement nécessaires pour justifier du nombre d'appels effectués ou de messages envoyés, éventuellement engagés par les Participants pour effectuer leurs demandes de remboursement, seront remboursés sur simple demande expresse et écrite formulée dans la demande de remboursement, sur la base de 0,05 € TTC (cinq centimes d'euro) par photocopie. Il est précisé que les frais de photocopie concernant une ou plusieurs des pages de la facture détaillée sur lesquelles ne seraient pas mentionnés le(les) numéro(s) SMS+ et/ou Audiotel composé(s) par le titulaire de la ligne pour participer au présent jeu concours ne seront pas remboursés. De même, les frais de photocopie concernant tout document sans rapport avec la demande de remboursement ne seront pas remboursés.

ARTICLE 10 : RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera plus recevable 2 (Deux) mois après la clôture du jeu.

Article 11 : Informatique et libertés

11.1. Collecte et traitement des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel à renseigner par les Participants ont pour première finalité la gestion de leur participation au jeu et l'identification des gagnants (nom, prénom, adresse postale, tel et e-mail), la prise de contact avec celles-ci et l'envoi de leur éventuel lot (adresse postale), la gestion d'une éventuelle demande de remboursement et/ou réclamation, et l'envoi de communications publicitaires de la part de Groupe La Dépêche du Midi.

Les traitements ci-dessus visés se fondent sur l'intérêt légitime de la Société Organisatrice, ainsi que sur l'exécution contractuelle du présent Règlement, et le consentement des Participants en ce qui concerne l'envoi de communications publicitaires.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>) et à la loi dite « Informatique et libertés » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), les informations à caractère nominatif relatives aux Participants pourront également faire l'objet d'une collecte et d'un traitement automatisé conformes aux finalités prévues lors de la collecte .

La Société Organisatrice s'engage à prendre toutes précautions utiles, mesures organisationnelles et techniques afin de préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données collectées, pour empêcher leur altération, modification, suppression ou tout accès à des tiers non autorisés.

Les données ne font pas l'objet d'un transfert hors Union Européenne.

11.2. Responsable du traitement

Les informations recueillies sont à destination la Société Groupe La Dépêche du Midi, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital social de 3 577 010,00€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse, sous le numéro 570 804 542, ayant son siège social au Avenue Jean Baylet 31095 Toulouse , prise en la personne de son représentant légal. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées à tout service et prestataire chargé de la gestion des Opérations. Elles sont conservées pendant toute la durée de l'inscription du Participant et elles pourront être transmises à un prestataire assurant l'envoi ou la remise des dotations, ainsi que la gestion éventuelle des remboursements et réclamations. En cas de consentement à la réception de communications publicitaires, les données sont conservées jusqu'à ce que le Participant retire son consentement, ou jusqu'à trois ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant du Participant.

11.3. Droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression

Conformément à la loi Informatique & Libertés vous disposez également Droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et de suppression, du droit de définir des directives générales et particulières sur le sort des données après la mort du Participant, et du droit de retirer son consentement à tout moment...

Plus d'informations sur <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>). Les demandes d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression de vos données personnelles, pourront être notifiées au Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) à l'adresse : dpo@groupeladepeche.fr.

Si le Participant estime, après avoir contacté la Société Organisatrice, que ses droits sur ses données ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation directement à la CNIL.

Les informations inhérentes aux données à caractère personnel sont disponibles sur les liens suivants : <https://www.ladepeche.fr/page/mentions-legales>.

Enfin, si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par téléphone, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition Bloctel sur le site www.bloctel.gouv.fr

Article 12 : Modification, annulation et interruption du jeu

La Société Organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le Règlement. Elle ne pourra être tenue pour responsable si le présent concours devait être modifié, reporté, annulé ou interrompu, et aura la possibilité de le faire à tout moment sans mise en garde ou sans en indiquer les raisons. La Société Organisatrice utilisera cette possibilité en particulier au cas où l'exécution de manière réglementaire ne serait pas possible pour des raisons techniques ou des raisons juridiques. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

Article 13 : Fraudes

Les joueurs s'interdisent par ailleurs de mettre en œuvre tout procédé qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes fondamentaux des jeux, à savoir le hasard et la participation individuelle et unitaire.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de participer de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie d'une Opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à une Opération ou de la détermination du gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et /ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

De plus, les personnes qui participent pour des tiers (avec ou sans leur consentement) peuvent être exclues de l'Opération en question. De surcroît, la participation par des clubs de loterie, des services automatisés et surtout par un service de loterie professionnelle n'est pas possible.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 14 : Limités de responsabilités

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où les services téléphonique / internet seraient indisponibles pendant la durée de l'opération. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de leur téléphone ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion serveur de jeu. La Société Organisatrice n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions. La participation au jeu concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des réseaux téléphoniques/internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations,

les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau téléphonique.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu concours, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion serveur téléphonique. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement téléphonique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène.

La connexion de toute personne aux serveurs téléphonique/internet et la participation des joueurs au jeu concours se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises. D'une manière générale, la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les dommages qui pourraient survenir du fait de la participation à toute Opération. La société organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant son lot.

ARTICLE 15 : Publication et dépôt du règlement de jeu

La participation au jeu entraîne l'acceptation du présent Règlement dans son intégralité.

Le règlement est déposé auprès de Maître Stéphane Doniol, Huissier de Justice, sis 8, rue de Souilly - 77410 Claye Souilly.

Le règlement du jeu peut être adressé à toute personne qui en fait la demande auprès de la Société Organisatrice.